

### SANTÉ ET SÉCURITÉ : LA SUITE

Hier, nous avons fait état de renseignements sur le taux d'accidents à Postes Canada, taux qui illustre la gravité de la situation en matière de santé et de sécurité. Une grande partie de nos revendications portent justement sur l'amélioration des mesures destinées à protéger la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses des postes. Rien n'est plus important que de veiller à ce que chacun et chacune d'entre nous travaille dans un environnement sécuritaire. Jusqu'à présent, qu'est-ce que Postes Canada a proposé à la table de négociation pour améliorer les mesures destinées à protéger la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses des postes?

#### NOS REVENDICATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

**Nº 32 – Mise sur pied d'un réseau de déléguées et délégués sociaux.** Pourquoi Postes Canada s'oppose-t-elle à cette revendication? Nous lui avons fourni la preuve que la présence de déléguées et délégués sociaux en milieu de travail s'avère efficace, car ils permettent d'éviter que des situations tragiques se produisent. Postes Canada devrait dire oui à cette revendication.

**Nº 38 – Réalisation d'études ergonomiques sur les répercussions des nouveaux équipements et des nouvelles méthodes de travail.** Il s'agit d'une autre revendication tout à fait logique. Pourquoi un employeur ne voudrait-il pas s'assurer du caractère sécuritaire de tout nouvel équipement et de toute nouvelle méthode de travail avant de les utiliser?

**Nº 41 Amélioration des protections visant les employées et employés qui exercent leur droit de refus.** Nous devons avoir la certitude que, si nous exerçons notre droit de refuser d'exécuter un travail dangereux, une enquête minutieuse et impartiale sera menée avant que le travail en question soit jugé dangereux ou non.

**Nº 43 – Utilisation de la méthode de livraison à une liasse par les facteurs et factrices.** Nous avons parlé de cet enjeu dans plusieurs de nos récents bulletins. Nous nous battons contre Postes Canada sur cet enjeu depuis des années. Postes Canada s'entête à refuser aux facteurs et factrices la possibilité de combiner, dans leur casier de tri, le courrier trié manuellement et le courrier trié de manière séquentielle pour ainsi pouvoir utiliser la méthode de livraison à une liasse.

**Nºs 49, 51 et 69 – Heures supplémentaires limitées.** Postes Canada continue de s'opposer à notre revendication de limiter les heures supplémentaires. Pourquoi veut-elle nous obliger à travailler plus de dix heures par jour?

**Nº 75 – Obligation pour Postes Canada de fournir un véhicule approprié à chaque FFRS.** Pour les FFRS, le fait de ne pas avoir de véhicule approprié aux conditions routières et météorologiques qu'ils doivent affronter régulièrement constitue une préoccupation majeure quant à leur santé et à leur sécurité.

La majorité de ces revendications ont des répercussions sur les membres de l'unité urbaine et de l'unité rurale, et une solution s'impose.

À ce stade-ci des négociations, Postes Canada n'a accepté aucune de ces importantes revendications touchant la santé et la sécurité. De plus, elle continue de faire pression pour réduire le nombre d'heures de formation sur la santé et la sécurité.

Postes Canada s'est dite d'accord avec une seule revendication touchant la santé et la sécurité des FFRS. À ce sujet, nous avons signé un texte contractuel qui limite à 50 livres le poids qu'un membre FFRS est autorisé à soulever. Postes Canada doit faire preuve de bonne foi et reconnaître réellement l'importance de protéger la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses.

#### NOUS MÉRITONS UN MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE.



Sylvain Lapointe  
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco  
Négociateur en chef – unité des FFRS

map scfp 1979 /jl cope 225  
2015-2019/Bulletin no. 154

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue**